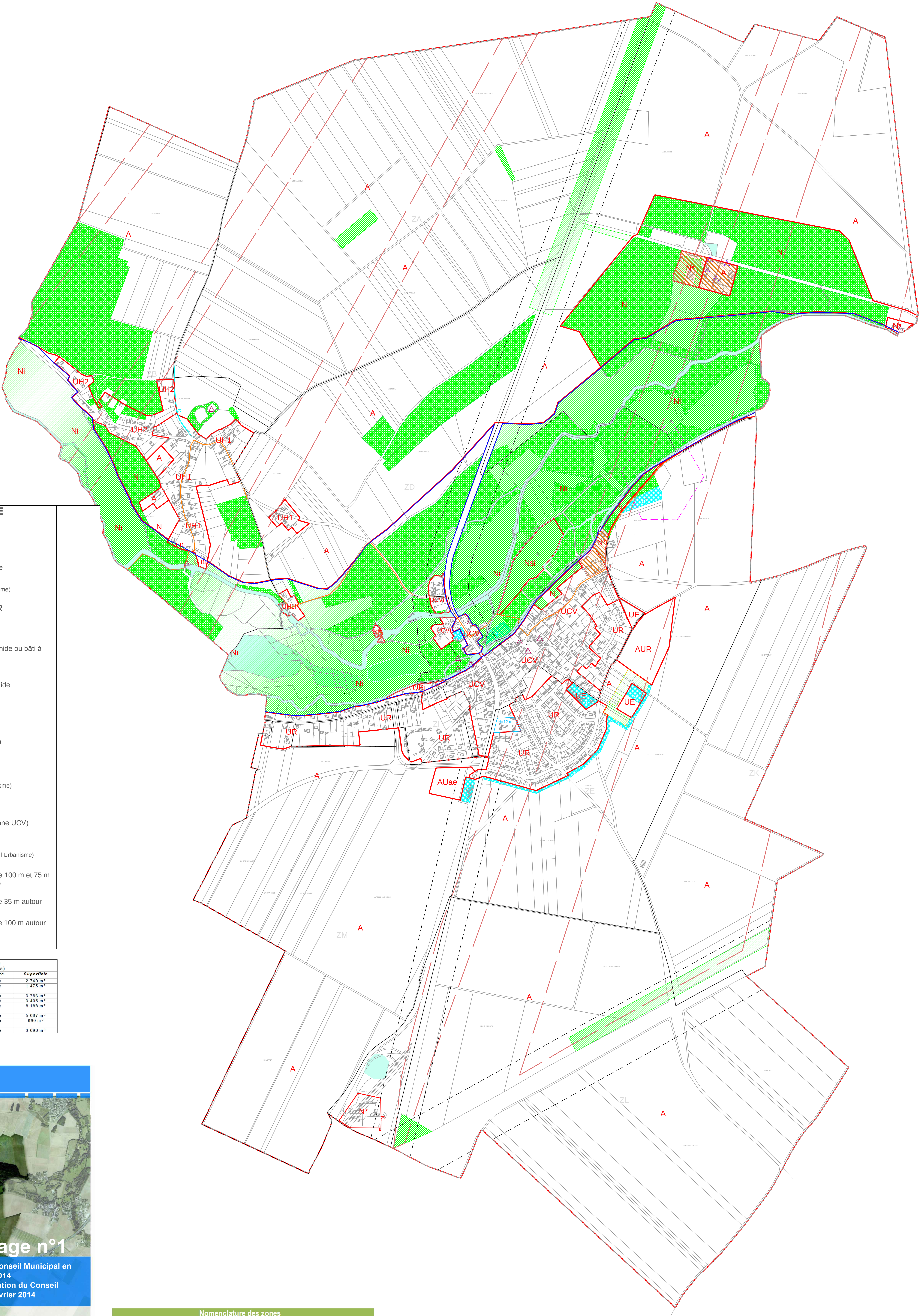




LEGENDE CARTOGRAPHIQUE

- Section cadastrale

ZONAGE

UR

Limite de zone et intitulé de zone

Emplacement réservé
(art. L.123-1-5 8° du Code de l'Urbanisme)

PATRIMOINE BÂTI ET PAYSAGER

Espaces boisés classés
(art. L.130-1 du Code de l'Urbanisme)

Elements ou ensemble paysagers, zone humide ou bâti à protéger
(art L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme)

Espaces paysagers et zone humide

Element bâti remarquable

Ensemble bâti remarquable

Bâtiment agricole remarquable
(art. L.123-3-1 du Code de l'Urbanisme)

Cône de vue à protéger

Itinéraire de randonnée
(art. L.123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme)

IMPLANTATION

H=12m

Secteur de hauteur spécifique
(Cf. Art 10 du règlement de la zone UCV)

Limite de la zone inondable
(art. R.123-11b et R.111-2 du Code de l'Urbanisme)

Limite de zone non aedificandi de 100 m et 75 m
(art. L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme)

Limite de zone non aedificandi de 35 m autour du cimetière

Limite de zone non aedificandi de 100 m autour de la station d'épuration

Tableau des emplacements réservés (art. L.123-1-5 8° du Code de l'urbanisme)		
	Destination	Superficie
1	Agrandissement du cimetière	2 740 m²
2	Création d'un parking en bordure de la RD 910 dans la traversée de Thivars	1 475 m²
3	Réalisation d'un équipement sportif et de loisirs	3 783 m²
4	Aire de détente / Plaque-musée	3 405 m²
5	Création d'un chemin en bois planté et paysager	8 188 m²
6	Agrandissement de la station d'épuration	5 067 m²
7	Elargissement du chemin de Chaunay à Goindreville	890 m²
8	Création d'un parking relais (covoiturage)	3 090 m²

Nomenclature des zones	
UCV	Centre Village ancien.
UE	Equipement
UH	Hameaux.
UH1	hameaux de Goindreville (secteur ancien), Courpain et Bluet
UH2	extension du hameau de Goindreville.
UR	Habitat résidentiel
AUR	Zone d'urbanisation future à destination d'habitat résidentiel
AUae	Zone d'urbanisation future à destination d'activités économiques.
Naturel	
N	Ns : activités sportives et de loisirs
N*	N* : secteurs de taille et de capacité limitées
A	Agricole

PLU

Plan Local d'Urbanisme

Commune de Thivars

6. Plan de zonage n°1

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2014

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2014

1/5000e